Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

COMMUNE de VAGNEY (VOSGES)

Hôtel de Ville – 12 place Caritey – 88120 VAGNEY

Tél. 03.29.24.70.18

Réfection des toitures des stades municipaux et des façades des écoles à VAGNEY

Référence du Marché : MAPA-TRAV-01bis-2017 – Lot n°1 Désamiantage

Acte d'Engagement (AE)

ACTE D'ENGAGEMENT

DONNES PRELIMINAIRES

Objet du marché : Le marché consiste dans la réfection des toitures des deux stades municipaux de VAGNEY ainsi que les façades des écoles de VAGNEY, **uniquement pour le lot n°1 désamiantage** suite à désistement de l'entreprise titulaire.
Type de marché : Marché de travaux et de fourniture en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (procédure adaptée).
Date limite de réception des offres : Mardi 06 juin 2017 à 17h00.
Imputation : Budget communal – Section d'Investissement – Opérations 1703 et 1708.
Maîtrise d'œuvre : Commune de VAGNEY – services techniques municipaux.
Maîtrise d'ouvrage : Monsieur le Maire de VAGNEY.
Ordonnateur : Monsieur le Maire de VAGNEY.
Comptable public assignataire des paiements : Madame la trésorière Principale – TRESORERIE DE CORNIMONT, 9 rue des Grands Meix, 88310 CORNIMONT.

ARTICLE PREMIER – CONTRACTANT

Je (nous) soussigné(s) :
……
……
……
……

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché (CCAP, CCTP, RC, AAPC, DQE) et des documents qui y sont mentionnés (plans, photos),
Après avoir établi la déclaration en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée ne me (ne nous) lie toutefois que si l'acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 2 – PRIX DES PRESTATIONS

Les modalités d'actualisation du prix sont fixées au CCAP. Les modalités de retenue de garantie sont fixées au CCAP du présent marché.
Le montant des travaux tel qu'il résulte du détail estimatif est de :

Lot n°1 : Désamiantage :

- MONTANT HT en euros : …….
- TVA (20,00 %) en euros :
  ……
- MONTANT TOTAL TTC en euros : ……
- ……
  ……
  ……(en lettres € TTC).

ARTICLE 3 – SOUS-TRAITANCE

L'annexe n°1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation pour un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de : ……..euros.

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi de ……euros.

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés dans un délai global maximum de **2 mois (juillet et août 2017)**, compris la période de préparation, hors intempéries, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer et tenu compte des impératifs en matière de vacances scolaires pour les écoles.

La réception et la remise des ouvrages seront prévus selon le planning contractuel proposé par le candidat retenu, sans toutefois que la date de fin de réalisation des travaux ne puisse dépasser les exigences fixées au premier alinéa ci-dessus.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : ……..

A l'établissement bancaire suivant : …….
Agence de :……...

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIP/RIB

ARTICLE 6 – AVANCE*

☐ Le titulaire du marché accepte le versement de l'avance forfaitaire calculée et réglée conformément à l'article 8 du CCAP.

☐ Le titulaire du marché ne sollicite pas le versement de l'avance forfaitaire.

(*) : cocher la mention utile.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS COMMUNES

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie* :

- entreprise individuelle : à mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber :
- société ou groupement d'entreprises solidaires : à ses torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas :
- cas de sous-traitance : à leurs torts exclusifs que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas :

Sous le coup d'un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

(*) : Rayer les mentions inutiles.

Fait en un seul original,
A ……..., Le ……..,

Signature et cachet commercial,

Mention *« Lu et approuvé »*

PARTIE RESERVEE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour la somme en lettres toutes taxes comprises de :
…….....
.....

Se décomposant comme il suit :

Lot n°1 : **Désamiantage**

Marché hors taxes (en chiffres)	
TVA 20,00 %	
TOTAL TTC (en chiffres)	

Montant lot n°1, montant T.T.C (en lettres) :……
…….

A VAGNEY, le…….
Le Pouvoir adjudicateur,

Didier HOUOT
Maire de VAGNEY

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Annexe n°1 (rédiger autant d'annexes qu'il y a de sous-traitants et de lots)

Marché : MAPA-TRAV-01bis-2017.
Titulaire : …….
Objet : Réfection des toitures des tribunes des deux stades municipaux de VAGNEY ainsi que les façades des écoles de VAGNEY – Lot n°1 Désamiantage.

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES
Nature des prestations sous-traitées :
……
……
……
……
……
Montant des prestations sous-traitées (en chiffres et en lettres – TTC) :
……
……
……

SOUS-TRAITANT
Nom, raison ou dénomination sociale :
……
……
……
Forme juridique de la société :
……
Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
……

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
……...
Adresse : ……..
Compte à créditer :

Etablissement	Agence	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE
Prix non actualisable ni révisable. Le sous-traitant atteste ne pas tomber sous le coup des interdictions et dispositions édictées par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
Fait à VAGNEY, en un exemplaire original, le ……..,

Le Pouvoir Adjudicateur, Le titulaire du marché, Le sous-traitant,

Didier HOUOT
Maire de VAGNEY